

93160 - Le temps de l'aube authentique

La question

Quelles sont les voies qui me permettraient de connaître l'aube authentique?

Je m'efforce de reconnaître l'aube authentique afin de pouvoir fixer les heures de prières et du début du jeûne pour moi-même et pour mes amis. Je réside en Chine où les musulmans comptent sur les heures fournies par Internet, bien qu'elles ne soient pas précises. C'est pourquoi ils accomplissent la prière de l'aube avant l'entrée de son temps. Commettrais-je un péché si j'arrivais à déterminer l'heure exacte en la situant entre la disparition de l'obscurité et l'apparition des faisceaux lumineux?

La réponse détaillée

Premièrement, nous demandons à Allah de vous récompenser par le bien pour votre souci de connaître la vérité à propos de votre pratique cultuelle. Nous lui demandons de vous assister et de vous combler de Sa grâce en raison de votre amour du savoir et de l'apprentissage.

Sachez qu'il y a deux aubes: une aube qui n'annonce pas l'arrivée de l'heure de la prière du matin et n'empêche pas celui qui a l'intention de jeûner le lendemain de manger , de boire et d'avoir des rapports intimes. Quant à l'aube authentique qui annonce l'entrée de l'heure de la prière du matin, il met fin à la possibilité de manger , de boire et d'avoir des rapports intimes. C'est ce moment qui est visé dans les propos du Très haut: «**mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit** » (Coran,2:187).

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) les a bien distingué dans de nombreux hadiths; la distinction repose tantôt sur une description tantôt sur des dispositions tantôt sur les deux. Voir ces hadith dans la réponse donnée à la question n°[26763](#). La distinction des deux aubes revient clairement dans les propos des compagnons, dans ceux de leurs successeurs et des ulémas postérieurs.

Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**Abdourrazzaq dit: Ibn Djourayh nous a rapporté d'après Ataa: j'ai entendu Ibn Abbas dire: il y a deux aubes; celui qui ne fait que pointer à l'horizon ne rend rien licite ou illicite. Quant à celui qui éclaire les cimes des montagnes, c'est celui-là qui entraîne l'interdiction de boire.**»

Ataa dit: «Quant elle blanchit le ciel par une lueur illuminant le long de l'horizon, elle n'entraîne pas l'interdiction de boire ni l'autorisation de faire la prière du matin et ne fait pas rater le pèlerinage. Cependant quand la lumière couvre les cimes des montagnes, il devient interdit à celui qui veut jeûner de boire comme on rate le pèlerinage (si on n'est pas arrivé à Arafat auparavant).

La chaîne de transmission de ce hadith est authentique et ininterrompue jusqu'à Ibn Abbas et Ataa. Il a été rapporté d'autres personnes appartenant aux ancêtres pieux (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde). Tafsir d'Ibn Kathir (1/516).

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «En somme, le temps de la prière du matin entre à l'apparition de la deuxième aube à l'avis unanime (des ulémas). C'est ce qu'indiquent les informations relatives aux heures de prière. Par deuxième aube, on entend les rayons lumineux répandus à l'horizon. On l'appelle encore l'aube authentique car c'est un singe vrai et clair de l'arrivée du matin. Celui-ci s'accompagne de faisceaux d'une blancheur tirant sur le rouge, d'où le nom Asbah donné à un homme dont le teint réunit le rouge et le blanc. S'agissant de la première aube, elle est annoncée par une lumière blanche qui profile à l'horizon sans se répandre largement. Elle ne fait l'objet d'aucune disposition. On l'appelle la fausse aube. «**L'heure facultative de la prière se prolonge jusqu'à l'entrée bien prononcée de la matinée.**» Al-Moughni, 1/232).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «Selon les ulémas, il y a trois différences entre la fausse aube et la vraie. La première est qu'elle se profile dans le sens de la longitude et non dans celui de la latitude c'est-à-dire que sa lumière se propage du levant vers le couchant alors que celle de l'autre se propage du nord au sud. La deuxième différence est que la première aube s'accompagne d'obscurité en ce sens que sa lumière est éphémère tandis que la lumière de la deuxième aube se développe sans cesse. La troisième est que la deuxième aube est

collée à l'horizon de sorte qu'aucune obscurité ne les sépare, contrairement à la première qui est séparé de l'horizon par l'obscurité.

La première aube a-t-elle des conséquences? «**Non, aucune conséquence religieuse car elle ne marque ni le début du temps de jeûne ni celui de la prière du matin. Ces pratiques sont liées à la deuxième aube.**» Ach-charh al-moumt' (2/107-108).

Deuxièmement, s'agissant des données fournies par les calendriers, elles ne constituent pas une source sûre permettant de connaître l'heure de la prière du matin, leur inexactitude étant prouvée. Vous avez l'obligation de ne pas vous y fier pour connaître l'heure de la prière du matin. Efforcez-vous de trouver l'heure exacte à l'aide des différences entre les aubes fausse et authentique que nous avons indiquées. Si vous ne pouvez pas scruter le ciel chaque jour, vous arrangez un temps de précaution après le lancement de l'appel à la prière fondé sur l'heure donnée par le calendrier. Cette heure diffère d'un pays à l'autre et selon les saisons sur notre espace. Le délai de précaution peut durer une demie heure, par exemple, pour la prière du matin, pourvu de cesser de manger et de boire bien auparavant.

Vous pouvez aussi élaborer un calendrier juste à mettre à la disposition des générations à venir après avoir fait l'effort nécessaire pour bien fixer les heures de la prière du matin sur une année complète et à des moments différents. Peut-être Allah inscrira-t-Il pour vous la récompense que mérite celui qui permet aux musulmans de corriger leurs pratiques cultuelles.

Cela étant, si vous êtes en mesure de fixer vous-même le temps de la prière du matin, conformez-vous à ce temps aussi bien pour la prière que pour le jeûne. Dans le cas contraire, ne priez que quand vous croyez fortement que l'heure de la prière est entrée. S'agissant du jeûne, vous pouvez continuer de manger et de boire jusqu'à ce que vous ayez la certitude de l'entrée de l'aube, compte tenu de la parole du Très haut: «**mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit .**» (Coran,2:187).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**Aussi long temps qu'il ne sera pas sûr que l'aube est bien entrée, il nous est permis de manger, même si on**

éprouve des doutes, et ce, jusqu'à ce qu'on obtienne la certitude.» Extrait de Fatwa
siyam,p.299.

Allah le sait mieux.